

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE SEPT NOVEMBRE (07/11/2024)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 31 octobre 2024, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS : 26

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), Mme Laure POUTEAU, M. Frédéric GENRIES, M. Philémon DESSART, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRESENTES : 7

M. Jérôme POUGNAND (Représenté par Monsieur Luc PORTES), **Adjoints**

Mme Danièle SCHATTEL (Représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Jessie COTINET (Représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (Représentée par Madame Any DELCHER), M. Gabin LOPEZ (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), M. DUPARC Robert (Représenté par Monsieur Franck BOUSQUET), Mme Marie CAVALIE (Représentée par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

Madame Claudine MATALA est nommée secrétaire de séance.

18 – 07 novembre 2024

**18. Approbation des conventions dans le cadre du Prix Littéraire
Confluences**

Rapporteur : Madame LAFFINEUR

Considérant l'intérêt de la médiathèque à développer des échanges et créer des partenariats avec les autres médiathèques du territoire ;

Considérant l'intérêt de mutualiser les coûts d'une action ;

Considérant l'intérêt de créer un temps fort autour de la lecture ;

Considérant l'intérêt d'impliquer les lecteurs dans la vie de leur bibliothèque.

Après en avoir donné lecture, Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal les conventions portant l'une sur l'engagement de la ville de Moissac dans le cadre du Prix Littéraire Confluences du 1^{er} romande partenariat entre les villes de Terres des Confluences et l'autre convention portant sur les conditions d'accueil du lauréat 2025.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le partenariat et la convention avec les villes de Castelsarrasin, Saint-Nicolas de la Grave, Castelmayran et La Ville Dieu du Temple,

APPROUVE le partenariat et la convention avec l'Association Lecture pour tous,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions.

Pour copie conforme
Moissac, le 08 novembre 2024

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Claudine MATALA

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :